

Approbation du Budget Supplémentaire 2021. (062021034)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-41, L.2511-43 et L.2511-45 ;

Vu la délibération n° 062021025 en date du 18 mai 2021 par laquelle le Conseil du 6^e arrondissement a arrêté le Compte Administratif 2020 de l'État Spécial ;

Vu le rapport présenté par M. (Mme) ;

Sur la proposition de M. (Mme) :

DELIBERE

Article unique : Le Budget Supplémentaire 2021 (ci-annexé) est arrêté.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :
par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ